



ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION À L'OCCASION D'UNE RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le Maire de la commune d'ANGERVILLIERS

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivant,

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité publique et le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de réglementer la circulation et/ou le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1: À l'occasion du forum des associations, la commune organise une retraite aux

flambeaux le samedi 7 septembre 2024 de 21h00 à 23h.

ARTICLE 2: Le parcours empruntera les rues suivantes : rue du Château, rue de l'Église, rue de

Bonnelles, rue de la Garenne et rue de Rochefort jusqu'au stade.

ARTICLE 3 : À cette occasion, la circulation sera régulée manuellement.

ARTICLE 4: Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Chéron et Madame

le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Angervilliers, le 15 juillet 2024

Madame le Maire,

Dany BOYER

